

Marché de fournitures
et de services

Location, maintenance et administration du parc impression et reprographie



SOMMAIRE

Fiche Marché – Pouvoir adjudicateur	page 2
Article 1 – Objet du marché	page 3
Article 2 – Forme du marché	page 3
Article 3 – Durée du marché	page 3
Article 4 – Retrait et contenu du dossier de consultation	page 3
Article 5 – Validité de l’offre	page 4
Article 6 – Contenu et présentation de l’offre	page 4
Article 7 – Critères de sélection des offres	page 5
Article 8 – Analyse des offres et Jugement	page 5
Article 9 – Recours	page 5

Fiche Marché

Pouvoir adjudicateur :

Lycée Polyvalent Jean Monnet
57, Rue de la Demoiselle
BP 20109
85 501 LES HERBIERS CEDEX

Téléphone : 02.51.64.80.00
Mail : ce.0851400k@ac-nantes.fr
SIRET : 19851400200015

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Proviseur du Lycée Jean Monnet : M. Bruno LASSAUX

Comptable Assignataire des dépenses relatives au marché :

Madame l'Agent Comptable du Lycée Jean Monnet : Mme Gaëlle CHÉRON

Contact :

Sur des questions administratives :

Mme Gaëlle CHÉRON, Gestionnaire Comptable
gestionnaire.0851400k@ac-nantes.fr - 02 51 64 80 00

Sur des questions techniques :

M. Thomas GIRAUD, Technicien informatique
thomas.giraud@eple.paysdelaloire.fr – 02 51 84 80 00
06 35 34 87 20

Date limite de remise des offres : Jeudi 24 Janvier 2019 – 17h00

Le Règlement de consultation

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance des matériels d'impression et de reprographie avec une solution d'administration et de supervision générale.

A titre d'information, et sans que cela ne soit contractuel, le nombre de copies réalisées annuellement est proche d'un million deux cent mille tirages, pour une centaine de personnels et 900 apprenants pour un parc demandé de 23 machines (contre 46 actuellement).

Article 2 – Forme du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché unique sans lot.

Article 3 – Durée du marché

La durée du marché est de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2019 avec la possibilité de renouveler pour une année sur demande expresse écrite de l'établissement au minimum un mois avant l'échéance du marché.

Article 4 – Retrait et contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est uniquement téléchargeable sur le site <https://mapa.aji-france.fr> et sera disponible à compter du 07/12/2019.

Il comprend :

- Le présent Règlement de consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières

Le présent marché fait également référence au Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services.

Article 5 – Validité de l'offre

L'offre sera déposée de manière électronique sur le site de l'AJI, sa date de dépôt sera certaine par horodatage et la signature de l'offre permettra son authentification.

L'offre devra être déposée sous forme dématérialisée sur la plateforme AJI avant **le jeudi 24 Janvier 2019, 17h00.**

L'offre sur laquelle le candidat s'engage aura une durée de validité de 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

L'administration se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier jusqu'au plus tard le 11/01/2019.

Article 6 – Contenu et présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant :

- La lettre de candidature DC1
- La déclaration du candidat DC2
- Copie du jugement de redressement judiciaire le cas échéant
- Déclaration sur l'honneur
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
- Une liste de référence
- L'acte d'engagement DC3 complété daté et signé
- Les documents du marché signés
- Un mémoire technique avec les documentations commerciales

Les formulaires type demandés pourront être téléchargés sur le site du ministère de l'économie : www.economie.gouv.fr dans la rubrique entreprises/marchés publics/formulaires.

Le candidat retenu devra en outre fournir les attestations et certificats délivrés prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (NOTI2).

Article 7 – Critères de sélection des offres

C'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue avec une pondération selon les critères suivants :

- 30 % sur les caractéristiques techniques : facilité d'usage, performance, données environnementales
- 30 % sur la prestation de maintenance : délais d'intervention, proximité des techniciens et des stocks de pièces ...
- 40 % sur le prix.

Article 8 – Analyse des offres et jugement

Les offres seront analysées par une commission composée de personnels du lycée.

L'attribution définitive du marché ne pourra intervenir qu'après validation du Conseil d'Administration du Lycée.

Les candidats écartés seront informés par mail.

Article 9 – Recours

Le règlement amiable des différends sera privilégié. En cas de litige, le tribunal administratif compétent sera celui de Nantes.

Le Proviseur


B. LASSAUX

